

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-113-2021****Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENATURATION DE L'AUVIGNON 2021**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu l'arrêté de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion du bassin de l'Auvignon (47-2016-07-20-003) ;

Vu la délibération n° DE-041-2021 du 24 mars 2021 validant la candidature d'Albret Communauté à l'appel à projet renaturation des cours d'eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Exposé des motifs :

Le diagnostic de bassin versant réalisé dans le cadre du Programme Pluriannuel de gestion, a mis en évidence le caractère dégradé et non fonctionnel du lit mineur de l'Auvignon.

Les travaux de restauration morphologique de l'Auvignon à Calignac consistent à recréer un lit emboité à l'intérieur du lit existant afin d'adapter le gabarit aux débits estivaux et hivernaux du ruisseau. Pour cela, des aménagements en matériaux minéraux seraient créés dans le lit mouillé.

Ce projet concerne un secteur de 2.5 km de long sur les communes de Calignac et Le Saumont. Un programme de suivi/évaluation du projet est également prévu. Il consiste en des suivis biologique, physico-chimique et hydromorphologique de deux stations témoins, l'une restaurée et l'autre altérée non restaurée.

Vu l'information reçu par mail de l'Agence de l'Eau retenant la candidature d'Albret Communauté,

Considérant le récapitulatif des coûts suivants :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Coûts réels HT</b>
Travaux de restauration hydromorphologique	175 615.91 €
Suivi biologique et physico-chimique sur 7 ans	36 825 €
Film de valorisation du projet	6 000 €
<b>Coûts total</b>	<b>212 440.91€</b>

Considérant le plan de financement ci-après :

Financiers	Subventions demandées %	Sommes correspondantes (€)
Agence de l'Eau Adour Garonne	70%	148 708,64
CD 47	10%	21 244,09
Autofinancement Albret communauté	20%	42 488,18
Total	100%	212 440,91

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,

**Article 2** : De préciser que les crédits nécessaires aux budgets 2021 sont prévus,

**Article 3** : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du département de Lot-et-Garonne.

**Article 4** : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à NERAC le, **13 JUL. 2021**

Le Président,  
Alain LORENZELLI,

Par délégation le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Francis MALISANI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire